

S.I.V.S

BRETX MENVILLE ST Paul

Charte de fonctionnement

SAINT-PAUL

Année scolaire 2025-2026

Cette charte a été réalisée dans le souci d'améliorer le confort et la sécurité des enfants. Merci d'en respecter les consignes.

7H15 – 8H40 : ALAE du SIVS : accueil périscolaire : Accès par le Chemin des écoliers

8H40 – 8H50 : Accueil des enfants par l'Education Nationale aux portes A et B de l'école

8h50 – 11h50 : CLASSE

11H50 : Sortie de l'école : Les parents viennent chercher les enfants par l'entrée C, entrée principale.

11H50 – 13H40 : Pause méridienne : ALAE du SIVS

Un enfant ne devant pas manger à la cantine et qui n'est pas récupéré à 12H00, ne sera conduit à la cantine qu'à titre exceptionnel, sur décision de la directrice (application du tarif exceptionnel).

13h40 -13h50 : Accueil des enfants par l'équipe enseignante (passage par la porte C).

13H50 – 16H05 : CLASSE

16H05 : les enfants inscrits en ALAE sont dirigés vers l'ALAE

16H10 : les enfants prennent le bus

16H10 : les enfants qui restent sont amenés en ALAE

16H05 – 18H45 : les parents peuvent venir chercher les enfants à compter de 16H30 après le goûter, jusqu'à 18H45.

MERCREDI.

7H15 – 8H40 : ALAE : accueil périscolaire : Accès par le chemin des écoliers.

8H40 – 8H50 : Accueil des enfants par l'Education Nationale aux portes A et B de l'école

8H50 – 11H50 : CLASSE

11h50 : Sortie de l'école

Les enfants sont récupérés par leurs parents

Les enfants résidant Bretx ou Menville prennent le bus du Conseil Départemental qui les amène chez eux.

Les enfants inscrits à l'ALSH de Bouconne prennent le bus du Centre de Loisirs.

11H50 – 12H30 : ALAE du SIVS

